

Connaître et promouvoir la diversité: le projet LEM (Langues d'Europe et de la Méditerranée) et les droits linguistiques

Giovanni Agresti* & Henri Giordan**

Résumé

La diversité linguistique doit désormais être perçue comme une valeur universelle et non comme un droit exclusif des minorités. Mais, au-delà des déclarations de principe, pour qu'il en soit concrètement ainsi, il faut exactement comprendre et démontrer en quoi cette diversité est utile à tous, est l'affaire de tous. Pour ce faire, nous évoquons d'une part quelques significatives actions menées par d'importantes institutions internationales, et d'autre part tâchons d'énoncer les avantages et les risques de l'application du principe économique de la réduction discrète de la diversité. Celui-ci, s'il fonde la communication même, risque de se prolonger en dehors de la langue et d'affecter les discours et les jugements de valeurs que le sujet porte sur le monde et les altérités. Nous proposons deux voies pour contrecarrer cette dérive : une pédagogie du discours mettant en relief les configurations relationnelles, et la diffusion de la connaissance à la fois fiable et grand public des langues et cultures de l'Autre à travers le portail LEM.

1. La diversité linguistique : une valeur universelle

Lorsqu'on aborde la question des droits linguistiques on a généralement tendance à croire qu'ils sont l'affaire exclusive de sujets, groupes ou communautés particuliers. Songeons à la *Déclaration universelle des droits linguistiques* de Barcelone (1996), un édifice juridique dont la construction aura duré près de trois ans et impliqué un nombre considérable d'intellectuels du monde entier¹ : courageuse et novatrice par rapport à bien des textes précédents au point de refuser la différenciation entre langues régionales, minoritaires, non-officielles etc. au nom d'une dignité universelle de toutes les langues du monde, elle n'échappe pourtant pas à cette interprétation singularisant le rapport entre le sujet et *sa* langue, le sujet et *sa* communauté, la communauté linguistique et *son* territoire et posant, en amont, l'autoreprésentation de la communauté en tant que « peuple ». Bref, la *Déclaration* risque de refléter et d'entériner une fois pour toutes une pensée où

* Université de Teramo (Italie). Coordonnateur du réseau LEM pour l'Italie (auteur des paragraphes 1 à 3).

** Ancien Directeur de recherche au CNRS. Directeur du projet LEM (auteur du 4^e paragraphe).

¹ On a pu incorporer au texte définitif « des propositions provenant de trente-deux Centres PEN et de soixante-quatre organisations du monde entier qui travaillent dans des domaines aussi différents que la recherche juridique, linguistique ou sociologique et la défense des droits des peuples » (*Déclaration universelle des droits linguistiques*, « Guide de lecture » : 3).

la diversité linguistique est certes une valeur, mais une valeur encore par trop liée aux droits spécifiques des membres d'un groupe ou d'une communauté minoritaire qui se dit peuple et non comme une valeur *en soi*, c'est-à-dire universelle. Il est temps de dépasser cette conception bornée pour que tous, les minorités aussi bien que les majorités, se sentent enfin directement concernés par la protection et la promotion de la diversité linguistique, de la même manière que l'on est tous, aujourd'hui, plus ou moins sensibles à la sauvegarde de l'environnement et au respect des territoires.

Heureusement, en des temps récents, on a pu assister à l'émergence de ce discours nouveau : au sein de l'UNESCO, par exemple, où le parallèle diversité linguistique et culturelle et biodiversité est désormais acquis² ; dans le cadre du PNUD (le Programme des Nations Unies pour le Développement) où, en tant que partie de l'identité collective, « bien commun global », les langues et cultures minoritaires peuvent bien représenter autant de dimensions *adoptables* par qui que ce soit ; au cours du Forum Mondial des Droits de l'Homme de 2004 (« Diversité des langues et cultures et droits de l'homme »), où l'on a cerné et affirmé « la valeur des langues comme patrimoine de l'humanité » (Giordan 2004 :1) ; au sein de l'Académie Internationale de Droit Linguistique (AIDL), qui en 2006 a lancé depuis Galway un *Appel à l'UNESCO pour une convention sur la diversité linguistique*³ etc.

2. Protection des minorités vs protection des langues minoritaires : dépasser la dichotomie

Ces émergences indiquent à notre avis la seule voie à parcourir pour résoudre, aussi, une dichotomie conceptuelle qui est loin de nous satisfaire car elle, en distinguant la protection des minorités linguistiques de la protection des langues minoritaires, tâche de séparer l'inséparable. Dans le cadre européen, ces deux instances ont produit deux traités « cousins » (de Varennes 2007 : 35) adoptés par le Conseil de l'Europe, respectivement la *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* (1995) et la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (1992). Malgré cette ventilation des actions de protection, les diverses interprétations de ces textes de la part des différents États-membres témoignent de l'ambiguïté qui subsiste en la matière : par exemple, en méconnaissant les principes et les objectifs de la *Charte*, qui ne vise que la protection de ces patrimoines immatériels que sont les langues régionales ou minoritaires d'Europe et non les respectives communautés linguistiques, la France ne l'a pas ratifiée sous prétexte qu'elle serait contraire au principe constitutionnel d'égalité des citoyens. Or, même si cette interprétation du traité

² <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=FR&pg=00144>

³ <http://www.iall-aidl.org>

est incorrecte *de jure*, il n'en reste pas moins vrai qu'il est à tout le moins compliqué de séparer les langues des respectives communautés linguistiques et de protéger les premières sans octroyer *de facto* de droits spécifiques aux deuxièmes. Pour séparer l'inséparable il faut accepter deux représentations réductrices des langues minoritaires (désormais LM) :

- 1) les LM en tant qu'éléments à eux seuls identificateurs des ethnies ;
- 2) les LM en tant qu'éléments du patrimoine national.

Bien que fort différentes, ces deux représentations évaluent vite les LM en cristallisant leurs dynamiques relationnelles : ici elles seraient comparables à un monument ou à un ancien bâtiment à préserver des dommages du temps, là elles seraient le drapeau d'une citadelle (monolingue) assiégée par la modernité.

Il est nécessaire de penser autrement les LM, si l'on veut qu'elles vivent réellement. Nous avons évoqué plus haut l'idée des langues, et donc de la diversité linguistique, en tant que bien commun de l'humanité. Or, loin de toute rhétorique, il faut se demander pourquoi cette diversité serait un bien et non un poids, une entrave à une société plus développée, car l'idée diffuse de la diversité en tant que « richesse » doit être démontrée aussi *scientifiquement* que possible et non acceptée a priori. Ce scrupule ne doit pas surprendre. On ne l'a vu que trop de fois : qui se réclame avec emphase de cette idée refuse de s'engager dans la promotion concrète des LM. Qu'il nous soit permis alors de partir de loin, à savoir du principe d'uniformisation, qui peut se configurer comme l'une des causes de la négation de la diversité en général, et de la diversité linguistique en particulier.

3. Uniformité et diversité : une dialectique nécessaire

En termes très généraux, on peut sans doute affirmer que le principe d'uniformisation est consubstantiel aux limites de la perception humaine ainsi qu'à l'instance anthropologique de systématisation du monde. À partir d'un point de vue, d'une approche, d'une idée particuliers il s'actualise en savoir-faire, réflexes et finalement en idéologies par chaînes d'implications. Il s'agit d'un principe économique incontournable qui présente cependant des risques à court et long terme : la variété insaisissable du réel est, par soustraction dimensionnelle, presque réduite à un algorithme et se prête dès lors à manipulation. On gagne d'un côté – le monde paraît simple –, on perd de l'autre – le jugement sur le monde est simpliste. Voyons cela d'un peu plus près, en partant de la langue qui *dit* et, ce faisant, *organise* le monde.

3.1 La réduction de la diversité dans la langue : un principe économique inéluctable

L'instance de systématisation de l'espace, et d'abord de l'espace social, est inéluctable aussi parce qu'elle se reflète et est alimentée *en permanence* par la langue et les discours qu'elle permet de produire (et dont elle est le résultat). En effet, en abordant le problème de l'uniformisation par le langage, il ne s'agit pas vraiment, côté langue, de revenir sur les problèmes posés par la question de la variation, et il ne s'agit pas non plus, côté discours, de dénoncer, par exemple, les dangers de l'ethnotypisation de l'Autre (Lafont 1976). En amont et en aval de ces phénomènes par ailleurs très importants, il s'agit de saisir les matrices mêmes du langage et de la communication, qui fonctionnent le plus souvent à l'insu du sujet : en m'adressant à un auditoire à la deuxième personne du pluriel, tous registres confondus (« vous », « voi », « ustedés », « vosautres », « you » etc.), je fais certes l'économie d'une deixis surabondante qui empêcherait toute souplesse discursive, mais, *ipso facto*, je singularise mon éthos en créant une dissymétrie au sein de l'interaction. Autrement dit, rien qu'en les classant sous #vous# j'ai déjà fait un premier pas vers la négation de la diversité de mes interlocuteurs, uniformisés par la fonction *tu*ⁿ, alors que mon #je# est affirmé. Les autres ne sont plus des individus identifiés ou identifiables, ils ne sont désormais qu'un nombre. En m'adressant en « nous » j'accepte par contre d'être absorbé dans une communauté prétendument homogène ou bien je pousse, incite, force d'autres sujets à m'y rejoindre en renonçant à une partie de leur subjectivité etc. Bien entendu, les configurations relationnelles déterminées par le discours sont nombreuses et souvent subtiles ou nuancées (Agresti, 2005), mais finalement nous partageons l'idée de Vigotskij (1934) pour qui le but de tout échange linguistique, ne serait-ce qu'à un niveau profond ou inconscient, est l'identité de pensée entre les interlocuteurs. Ainsi, en résumant, le langage en soi s'avère un outil de transformation du réel et des relations, des configurations sociales (Agresti 2008b) à *tendance uniformisante* par delà les subjectivités, les diversités des êtres et des milieux qui sont en jeu et qui parfois se révoltent contre ce déterminisme en premier lieu linguistique.

3.2 La réduction de la diversité hors de la langue : une tendance à contrecarrer

Nous venons de poser une dialectique fondamentale entre uniformité et diversité, où le langage joue un rôle normatif, standardisant, de tout premier plan, au point d'infléchir les savoirs, de structurer les idéologies et les rapports sociaux. Cette dialectique est nécessaire, ou plus exactement on ne saurait y échapper : elle est au sein du progrès, aussi bien technique que théorique, car elle rend possible une intercompréhension satisfaisante entre les sujets et donc une circulation des savoirs.

Néanmoins, elle est très délicate. Au niveau des sociétés, si la réduction du multiple, du variable au simple, au constant et à l'unique peut rassurer le sujet face à l'inconnu des altérités et, par exemple, le garantir en bonne mesure de l'instabilité sociale, cette même réduction peut impliquer l'appauvrissement voire la *négation préjudicielle* des expériences du sujet. Or, comme celui-ci se bâtit par impacts successifs avec des altérités qui ne sont jamais deux fois les mêmes, voilà que l'ouverture à la diversité est d'abord un enjeu radicalement, profondément pédagogique. Accepter, reconnaître le droit de cité à la diversité signifie autoriser et s'autoriser un développement personnel au contact de la multiplicité des expériences vécues, car loin de tout algorithme cette diversité est partout dans le réel : tout d'abord, elle est inscrite dans l'espace physique qui nous enveloppe. D'où l'opportunité d'établir la passerelle, déjà évoquée, entre promotion de la diversité en tant que valeur et valorisation des entourages sociaux ainsi que de l'environnement naturel (biodiversité).

Cela dit, les temps actuels ne semblent guère favorables à cette exposition du sujet aux imprévus que l'Autre est censé poser, comme les soi-disant politiques d'intégration de quelques grands pays européens (la France et l'Italie, par exemple) le montrent bien. La notion d'*égalité* pourrait résoudre et faire évoluer cette dialectique d'unité et de diversité : tout individu étant reconnu en tant qu'être humain, il a le droit d'être au monde tel qu'il est, dépositaire d'héritages et d'identités multiples et égaux en valeur – qui, à leur tour, seraient envisageables comme autant de pièces de la grande mosaïque de la civilisation humaine. Pourtant, la notion d'égalité peut facilement virer à l'*uniformisation*, comme le témoigne, par exemple, l'histoire de France, où les principes républicains de liberté, égalité et fraternité ont longtemps, et jusqu'à aujourd'hui, servi comme arguments d'abord en faveur de l'éradication de la diversité linguistique interne (De Certeau, Julia, Revel 1975) et ensuite, à des époques plus récentes, comme nous l'évoquions plus haut, contre une satisfaisante reconnaissance de la part de l'État des langues régionales ou minoritaires de France (Giordan 2008, Simon 2008).

Il est donc évident que la défense et la promotion de la diversité linguistico-culturelle court sur le fil du rasoir. Pour éviter tout raidissement, tout excès, il faudra miser d'une part sur une *pédagogie du discours* mettant en relief ces matrices linguistico-sociales que sont les configurations relationnelles qui déterminent les architectures discursives, affadissent la diversité actantielle et peuvent varier d'une manière significative d'une langue à l'autre (Agesti 2008a) ; et, d'autre part, sur une *connaissance à la fois fiable et grand public des langues et cultures de l'Autre* prenant en compte plusieurs dimensions de la vie des sujets et des communautés et tâchant de les resserrer. C'est le but du projet LEM, que nous allons présenter synthétiquement dans les pages qui suivent.

4. Organiser la promotion de la diversité : le projet LEM

Le site internet Langues d'Europe et de la Méditerranée (LEM)⁴ a été conçu par Henri Giordan et mis au point avec le concours des équipes de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM). Sa création a été motivée par un triple constat d'ordre général :

1) L'Europe, comme la Méditerranée, est caractérisée par une diversité linguistique formée par un large éventail de langues.

2) Il est essentiel pour valoriser cette richesse que l'opinion publique prenne conscience de la valeur sociale et culturelle de cette diversité linguistique.

3) La création d'un site internet apportant des informations précises et fiables sur cette réalité est un moyen efficace de contribuer à informer le public le plus large.

Pour atteindre ce but, on a conçu une façon originale de présenter les différentes langues de cette région, langues nationales, officielles, régionales ou minoritaires. Le site LEM est, en effet, le résultat d'une démarche ergonomique rigoureuse appliquée aux sites web qui a conduit à réaliser les opérations suivantes :

⁴ www.portal-lem.com

– Une étude approfondie des sites qui existent sur les langues (au niveau français, européen et mondial), afin de définir avec précision la position du LEM, sa stratégie de développement et sa valeur ajoutée.

– La mise au point d'un protocole détaillé de présentation des langues en ligne.

– Le développement d'un site dynamique avec son interface graphique et ses outils de mise en ligne.

– La réalisation de tests d'utilisabilité afin de mettre au point l'ergonomie du site.

– La constitution progressive d'un Réseau d'informateurs garantissant la fiabilité des données et leur mise à jour permanente.

Le site LEM a été mis en ligne en juin 2007. Ce site offre une présentation des langues qui n'a actuellement pas d'équivalent :

– Le LEM dispose d'une interface graphique attrayante et nous avons développé les outils permettant la mise en ligne, dans un site dynamique, de pages conformes aux recommandations du W3C ce qui en garantit l'accessibilité.

– Les données mises en ligne offrent un haut degré de fiabilité obtenue par la rédaction confiée à un Réseau de spécialistes proches du terrain et au contrôle par un Comité scientifique international et ses sections spécialisées pour chaque langue.

– La charte rédactionnelle du LEM permet d'offrir une présentation détaillée des langues comportant une description scientifique accessible au grand public complétée par une description historique, sociolinguistique et politique.

– Le LEM met l'accent sur la créativité culturelle de chaque langue décrite en offrant des exemples de création aussi bien dans l'écrit qu'à travers des exemples sonores et vidéo ou encore des images établissant les rapports entre langues et arts plastiques.

– Le Réseau et la rédaction en ligne permettent de tenir à jour l'ensemble des informations pour chaque langue, ce qui est essentiel en ce qui concerne l'enseignement, les dispositions officielles ou encore l'actualité artistique.

– Le site LEM proposera en outre des services ressortissants à ce que l'on désigne aujourd'hui comme « web participatif ». L'articulation de la fiabilité des méthodes de recueil des données avec ce type d'ouverture à une discussion large constitue la meilleure garantie de son audience.

4.1 Développement du projet LEM

Le LEM est un projet international qui a vocation à s'étendre à l'ensemble des pays européens et qui comporte actuellement trois équipes : une équipe française qui assure le pilotage de l'ensemble du projet, une équipe italienne et une équipe portugaise.

Il est hébergé sur un serveur professionnel d'une société privée, OVH qui est le premier hébergeur en France.

Un Comité scientifique international est en cours de création sous la présidence du prof. Tullio De Mauro.

4.1.1 L'équipe française

Cette équipe, placée sous la responsabilité d'Henri Giordan, a assuré la conception du site, sa charte graphique, son ergonomie et son développement. Elle assure la mise au point et le contrôle rédactionnel des documents mis en ligne. Son webmaster, Philippe Dacier, effectue la mise en ligne des documents et les développements informatiques nécessaires à l'évolution du site.

Cette équipe française organise le développement international du projet qui pour l'instant s'est concrétisé par la création d'une équipe italienne et d'une équipe portugaise. Des contacts sont en cours en Grèce, en Roumanie, à Malte et en Algérie.

Deux accords de partenariat pour la réalisation du projet LEM sont en cours de discussion avec l'université et la région de Corse et avec l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO). L'équipe française coordonne le recueil des informations et documents pour les langues de France avec notamment le concours d'une équipe corse placée sous la responsabilité du prof. Ghjacumu Thiers, d'une équipe de l'INALCO organisée par le prof. Marcel Courthiade et de correspondants pour chacune des langues de France.

4.1.2 L'équipe italienne

Une équipe a été créée en Italie par Giovanni Agresti, de l'université de Teramo. Une association LEM-Italia a été créée à son instigation en mai 2008 avec la participation d'universitaires (profs. Alberto Sobrero, Annarita Miglietta, Michele De Gioia, etc.).

Cette équipe organise le recueil des données pour les langues d'Italie. Elle a associé le LEM à d'importantes manifestations universitaires telles que les « Journées des Droits Linguistiques », organisées chaque année à l'université de Teramo.

L'équipe italienne a assuré la traduction en italien du site.

Un partenariat avec la Provincia de Trento et la Région Trentino-Alto Adige est actuellement négocié.

4.1.3 L'équipe portugaise

L'Associação de Professores de Português (APP) a officiellement adhéré au projet LEM en août 2008. Elle se propose, en collaboration avec la spécialiste Maria Helena Mira Mateus de réaliser les pages concernant le portugais et le mirandês et d'assurer la traduction du site en portugais.

4.2 L'avenir du LEM

La création du site LEM a été soutenue par plusieurs organismes du ministère de la Culture français qui continuent à soutenir son développement : la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)*, la *Mission de la recherche et de la Technologie (MRT)* et le *Musée national des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM)*, actuellement en projet.

Le projet LEM a été présenté et discuté dans des réunions internationales à deux occasions :

– Un Colloque international, qui s'est tenu à Nice du 31 mars au 2 avril 2005, a été consacré à l'examen du projet LEM. Ce Colloque qui réunissait les responsables de la DGLFLF, du MuCEM, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne ainsi que des Universitaires, français, italiens et japonais, a souligné la nécessité de cette réalisation et a permis de préciser l'orientation de ce projet⁵.

– Le LEM a été présenté lors de la 5^e édition du Festival della Scienza de Gênes (25 octobre - 6 novembre 2007) lors d'une conférence publique sur « Les différences linguistiques en Europe : force ou faiblesse pour l'avenir géopolitique du vieux continent ? » avec M. Vittorio Bo, directeur du Festival de la Science, Giovanni Agresti, Responsable du LEM-Italie, Tullio De Mauro, Università di Roma « La Sapienza », Henri Giordan, Responsable du LEM, Xavier North, Délégué général à la langue française et aux langues de France, Louis Godart, Conseiller du Président de la République italienne.

L'intégration du LEM au sein du MuCEM, prévue à l'origine, est pour le moment en veilleuse par les difficultés auxquelles ce projet de Musée se heurte depuis plusieurs années. Un accord dans un avenir impossible à préciser n'est pas exclu.

⁵ Les Actes de ce Colloque ont été publiés dans un numéro spécial de *La Tribune Internationale des Langues vivantes*, magazine de l'Association Européenne des Linguistes et des Professeurs de Langues (mai 2006, 104 pp.) et, en ligne, sur le site LEM : http://portal-lem.com/fr/archives.colloque_langues_d_europe_et_de_la_mediterranee.html

Pour l'instant, le LEM se développe de façon autonome, en s'appuyant sur deux associations, en France, le Forum des Langues de France et en Italie, l'association LEM-Italia.

5. Bibliographie

- Agresti, G. (2005). *Lingua e Polis. Configurazioni linguistiche e configurazioni sociali nel francese contemporaneo*. Préface de Robert Lafont. Rome : Aracne.
- _____ (2008a). « Les configurations relationnelles pour une didactique plurilingue et pluriculturelle (occitan et français) ». In Alao, G. - Argaud, E. - Derivry-Plard, M. & Leclercq, H. (éds). *Grandes et petites langues. Pour une didactique du plurilinguisme et du pluriculturalisme*. Berne : Peter Lang, 97-109.
- _____ (2008b). « Analyser le discours écrits. Les configurations relationnelles en français contemporain ». In Durand, J. - Habert, B. - Laks, B. (resp.), *Actes du 1^{er} Congrès Mondial de Linguistique Française* (édition sur CD-ROM et en ligne : www.linguistiquefrancaise.org), 1275-1288.
- De Certeau, M. - Julia, D. - Revel, J. (1975). *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*. Paris : Gallimard.
- De Varennes, F. (2007). « Pourquoi ratifier ? Historique de la Charte, bilan et perspectives ». In Agresti, G. (éd.). *De la crispation à la conciliation ? Contributions pour la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par la France*. Rome : Aracne, 33-53.
- Giordan., H. (2004). « Conclusions ». In *Diversité des langues et des cultures et droits de l'homme*, table ronde organisée le 18 mai 2004 par le Bureau européen pour les langues moins répandues, le Conseil culturel de Bretagne, l'Institut culturel de Bretagne et le collectif d'associations « Unité dans la diversité », 1.
- _____ (2008). « Les langues régionales dans la Constitution : un pas en avant très ambigu ». In *Diasporiques*, 3, nouvelle série (septembre 2008), 25-30.
- Lafont, R. (1976). *Introduction à l'analyse textuelle*. Paris : Larousse.
- Simon, S. (2008). « Le rejet par le Conseil constitutionnel de la Charte des langues régionales ou minoritaires ». In *Diasporiques*, 3, nouvelle série (septembre 2008), 31-36.
- Vygotskij, L. (1934). *Myshlenie I rech'. Psihologicheskie issledovanija*. Moskvà-Leningrad : Gosu-darvstvennoe social'noèkonomicheskoe izdatel'stvo.